

Envoyé en préfecture le 16/12/2014

Reçu en préfecture le 16/12/2014

Affiché le

ID : 033-213301955-20141203-522014-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

N : 52/2014

Objet : Convention commune / CACG Rugby

L'an deux mille quatorze le trois décembre, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 13 - Votants : 13 - Pour : 13 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRESENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Christine ESPAGNET, Marianne LAGÛE.

Secrétaire de Séance : Dominique MARROT.

Date de convocation : 25 novembre 2014

Le club de Rugby a communiqué son intention de faire homologuer le terrain de rugby par la fédération.

Pour ce faire, la commune doit établir une convention avec le C.A.C.G. Rugby (Club Athlétique du Canton de Grignols) pour la mise à disposition à titre gratuit, du terrain et des locaux dont la commune est propriétaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le C.A.C.G. RUGBY.

La convention sera jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

A Grignols, le 11 décembre 2014.

Le Maire
Jean Pierre BAILLÉ.

